



Le Maire de la Commune de DUNIÈRES ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, de déléguer, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 novembre 2024 portant élection des adjoints au maire ;

Considérant que Monsieur MARCON Pierrick a été élu adjoint ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire ;

ARRÊTE

Article 1 :

Cet arrêté abroge l'arrêté n°2020A0047 du 29 Juin 2020.

Article 2 :

Il est donné délégation de fonction à Monsieur MARCON Pierrick, adjoint pour accomplir tous actes relatifs aux missions et domaines de compétences liés aux bâtiments, cadre de vie du bourg, commémorations à savoir :

- Entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux
- Entretien général des installations sportives
- Maintenance courante des bâtiments communaux
- Suivi des contrats d'entretien : extincteurs, chauffage, bureautique...
- Entretien et création de réseau d'Eclairage Public et illuminations
- Fleurissement
- Propreté
- Développement durable
- Manifestations – commémorations

Article 3 :

Monsieur MARCON Pierrick, adjoint, a délégation de Monsieur Le Maire pour signer tous documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relatives aux domaines cités dans l'article 2.

043-214300873-20241106-2024A0018P-AR
Reçu le 20/11/2024

Article 4 :

Monsieur MARCON Pierrick s'engage à prévenir Monsieur Le Maire en cas de possible conflits d'intérêts.

Article 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet
- au Trésorier
- à l'intéressé

Article 6 :

Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand (6 cours Sablon 63033 CLERMONT FERAND – www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à DUNIERES, le 06 novembre 2024

Le Maire,
Pierre DURIEUX



AR Prefecture

043-214300873-20241106-2024A0018P-AR
Reçu le 20/11/2024